

2 octobre 2015**Termes et conditions du contrat annuel complet - Municipalité de Val-Morin**

Le contrat est d'une durée de 1 an, du 1 janvier au 31 décembre 2016. Ce contrat sera renouvelé à moins d'avis écrit contraire d'une des deux parties et ce 3 mois avant l'échéance de celui-ci. Les tarifs du contrat seront indexés au taux annuel en vigueur et les frais mensuel seront calculés selon le dernier décret de la population disponible.

Ce contrat est un clé en main et inclus:**Chiens :**

- Ramassage de chiens errants (animal déjà attrapé par un citoyen)
- Capture de chiens errants
- Sortie pour capture de chien errant non-localisé
- Hébergement de chiens errants pendant la période légale de garde (3 jours ouvrables)
- Soins médicaux ou premiers soins requis sur chien errant

Chats :

Le nombre de chats inclus dans ce présent contrat est de 20 . Les autres seront sur une base forfaitaire selon la tarification présentée à l'annexe A et un budget supplémentaire devra être approuvé par la municipalité.

Les services offerts sont les suivants:

- Prise en charge pour adoption des chats errants adoptables, amenés par les citoyens.
- Un programme de capture/stérilisation/relâche (CSR) des chats errants, lesquels seront amenés par les citoyens sur rendez-vous pour leur stérilisation.
- Le prêt de cage-trappe aux citoyens pour programme CSR (dépôt de 100\$ demandé)
- L'application des premiers soins et la remise en santé des chats adoptables et leur mise en adoption.
- L'euthanasie* des chats non-traitables ou non-adoptables lorsqu'il nous est impossible de les relocaliser.

Exclusion faite de : (à négocier cas par cas)

- Soins dans les centres vétérinaires d'urgence 24 heures; service non disponible.
- Saisie, arrestation d'un gardien et soin et hébergement des animaux saisis ou pris en charge mais appartenant à un propriétaire
- Prise en charge d'animaux dans des situations extraordinaires comme évacuation de la population ou catastrophe naturelle
- Abandon par gardien en perte de contrôle, par exemple un collectionneur, élevage, gros producteurs.
- Ramassage et capture de chats errants, tarification selon l'annexe A.

Application de la réglementation :

- Application de la réglementation animale municipale.
- Service d'appel pour les plaintes, enquête, intervention et médiation lors de plaintes formulées par les citoyens concernant la réglementation animale en vigueur.
- Retour d'appel et conseil, aide ou redirection à tous citoyen avec question concernant les animaux.
- Émission d'avis et/ou de constats d'infraction aux contrevenants et suivi des dossiers de plaintes.
- Montage du dossier de preuves.
- Service de consultation gratuite pour la mise en place d'un règlement municipal efficace et éthique, conforme aux nouveaux standards en matière de bien-être animal (ci-inclus, voir modèle de réglementation).
- Demande et gestion de mandat de perquisition devant un juge.

Autres services relatifs aux animaux

- Ramassage et disposition des carcasses d'animaux, exception faites des routes numérotées
- La stérilisation puis l'adoption de l'animal trouvé par le citoyen et qui désire en devenir le gardien suivant les tarifs d'adoption rapide offerts à cette municipalité.
- Stérilisation à prix modique disponible par notre Clinique de stérilisation ciblée pour les citoyens qualifiants.
- Place pour abandon par un citoyen de son animal, selon l'espace disponible et selon nos modalités d'entrée et ce, aux frais du citoyen.

Général :

- Ouvert au public 7 jours sur 7, de 13 h à 18 h.
- Hébergement, soin de l'animal ainsi que service d'adoption après garde légale complétée.
- Site internet www.spcall.ca et Facebook www.facebook.com/spcall ainsi que courriel permettant aux citoyens de nous envoyer photos et autres.
- Application de la loi et des règlements provinciaux sur le bien-être animal.
- Ces services sont offerts sept jours par semaine de 10 h à 17 h, avec boîte vocale et retour d'appel dans les meilleurs délais.
- Après les trois jours de garde réglementaires, et si l'animal n'a pas été réclamé, la SPCA LL devient le gardien légal de l'animal.

En devenant le gardien légal de l'animal, la SPCA LL s'engage à :

- Faire examiner l'animal par un vétérinaire et lui prodiguer les soins nécessaires.
- Faire une évaluation comportementale.
- Répondre aux besoins physiques et émotionnels de l'animal.
- Stériliser l'animal avant son départ.
- Faire adopter l'animal dans une famille qui répond à ses besoins selon nos modalités d'adoption.
- Ne faire aucune vente à des grossistes en animaux, laboratoires et usines à chiots.

La SPCA LL est un refuge qui ne pratique pas d'euthanasie à moins de circonstances exceptionnelles. Les animaux seront donc gardés au refuge pendant le temps nécessaire, avec de la nourriture de haute qualité et dans un environnement sain, propre et enrichissant qui prend en compte leurs besoins de stimulation et d'exercice. Les chiens sortiront pour une promenade au minimum trois fois par jour et les chats disposent d'aires de jeux intérieures et extérieures ainsi que de cages ou chatteries spacieuses. Chiens et chats bénéficieront de jeux, caresses, soins et amour durant toute la durée de leur séjour, prodigués par nos employés et/ou bénévoles.

Licences

La SPCA LL prend la charge complète des licences, incluant l'achat et la distribution, et en garde la recette complète. Elle fournit également les outils suivants à la population pour faciliter l'achat de la licence obligatoire :

- Envoi de facturation postale.
- Achat au refuge ou par téléphone sept jours par semaine, de 13 h à 18 h.
- Porte à porte.
- Possibilité de paiement comptant, par chèque, par carte de crédit ou de débit.
- Devra être également remis à la SPCA LL : liste de licences vendues en 2012 et 2013 en format Excel.
- La municipalité placera une annonce 2 fois par an dans les journaux locaux pour rappeler aux citoyens l'obligation d'acheter des licences.
- La municipalité enverra avec ses bulletins aux citoyens un formulaire d'achat de licence fourni par la SPCA LL.

Facturation et autres frais

Frais mensuels de 1143.86\$ mois

*soit 4.95\$/citoyen annuellement payé en 12 versements (selon décret 2015).
Aucunes taxes applicables à ces montants.

- La municipalité remettra 12 chèques postdatés à la signature du contrat.
- Advenant des bris, vol ou perte de ses cages-trappes pour chiens et chats, les coûts de réparation ou remplacement seront facturés à la municipalité.
- À la demande de la municipalité, la SPCA LL pourra faire des heures de patrouille supplémentaires selon les tarifs de l'annexe A.
- La municipalité devra fournir les carnet de mise en infraction. La SPCALL fournit les carnet d'avis et de licence.
- La SPCA pourra facturer à la municipalité tous frais non payés par le gardien, comme prévu à l'annexe A.

Autres dispositions

- **La signature du contrat sera conditionnelle au changement de la réglementation municipale, comme proposé par la SPCA LL.**
- **Une liste en Excel des licences 2014-2015 vendues doit nous être remise dès la signature.**

Annexe A – Frais supplémentaires applicables à la municipalité et/ou frais facturés aux citoyens

Licence annuelle pour chien	20\$/minimum ₂
Licence à vie disponible pour chat stérile	30 \$ ₂
Frais de retard d'achat de licence	10 \$ ₁
Service d'appel pour la capture d'un animal errant (animal que le service animalier doit attraper lui-même ou au moyen d'une cage-trappe)	70 \$ par sortie ₂
Service d'appel pour le ramassage d'un animal trouvé (animal déjà attrapé que l'on remet au service animalier)	50 \$ ₂
Service d'appel pour le ramassage d'un animal blessé	50 \$ ₂
Service d'appel pour le ramassage d'un animal mort et disposition (à l'exception des routes numérotées et autoroutes)	75 \$ ₂
Hébergement (Toute fraction de journée compte pour une journée entière.)	15 \$ par jour ₂
Frais vétérinaires pour un animal blessé (premiers soins et/ou euthanasie), rapport vétérinaire à l'appui	200 \$ maximum ₂
Frais d'évaluation d'un chien jugé malade ou dangereux	de 50 \$ jusqu'à un maximum de 200 \$ ₂
Frais de représentation à la Cour par un agent du service animalier, frais de patrouille supplémentaire, frais de sortie en dehors des heures couvertes, 3 h minimum.	25 \$ l'heure ₁
Frais de vaccins de base pour animal errant	30 \$ ₂
Frais par chat supplémentaire	85 \$ ₃
Frais de remboursement de stérilisation d'animaux réclamés par le gardien	Selon les tarifs vétérinaires du service animalier ₂
Abandon d'animaux adoptables par le gardien, si place disponible seulement	Selon le tarif et les modalités en vigueur par animal ₂
Achat ou remplacement de cage-trappe de chat	100 \$ ₂
Achat ou remplacement de cage-trappe de chien	500 \$ ₂
Dépôt pour emprunt cage-trappe	100\$ ₂

₁ payable par la municipalité

₂ payable par le citoyen

₃ payable par la municipalité ou citoyen

Aucunes taxes applicables à ces montants

Tarif vétérinaire pour les soins prodigués durant ses heures de couverture vétérinaire. Soins dans les centres vétérinaires d'urgence 24 heures. Service non disponible


Approbation

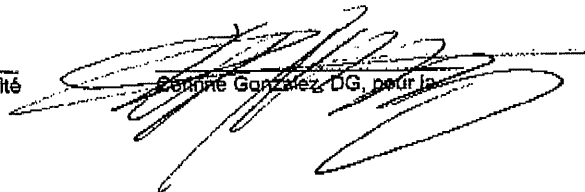
SVP nous retourner cette page par fax au 819-328-9407:

Nom de la municipalité: Municipalité de Val-Morin

Nom du représentant de la municipalité: Pierre FLORE DIR. GÉNÉRAL

Numéro de la résolution & date de l'adoption: 2015-12-245 - 15 décembre 2015.


Signature du représentant de la municipalité
SPCALL


Pierre Gonzalez, DG, pour la

Resolution
CA2015-11-11(13)